



BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2026

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2026.

I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 30 avril 2026 (2026 étant l'année de renouvellement des conseils municipaux et communautaires). Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

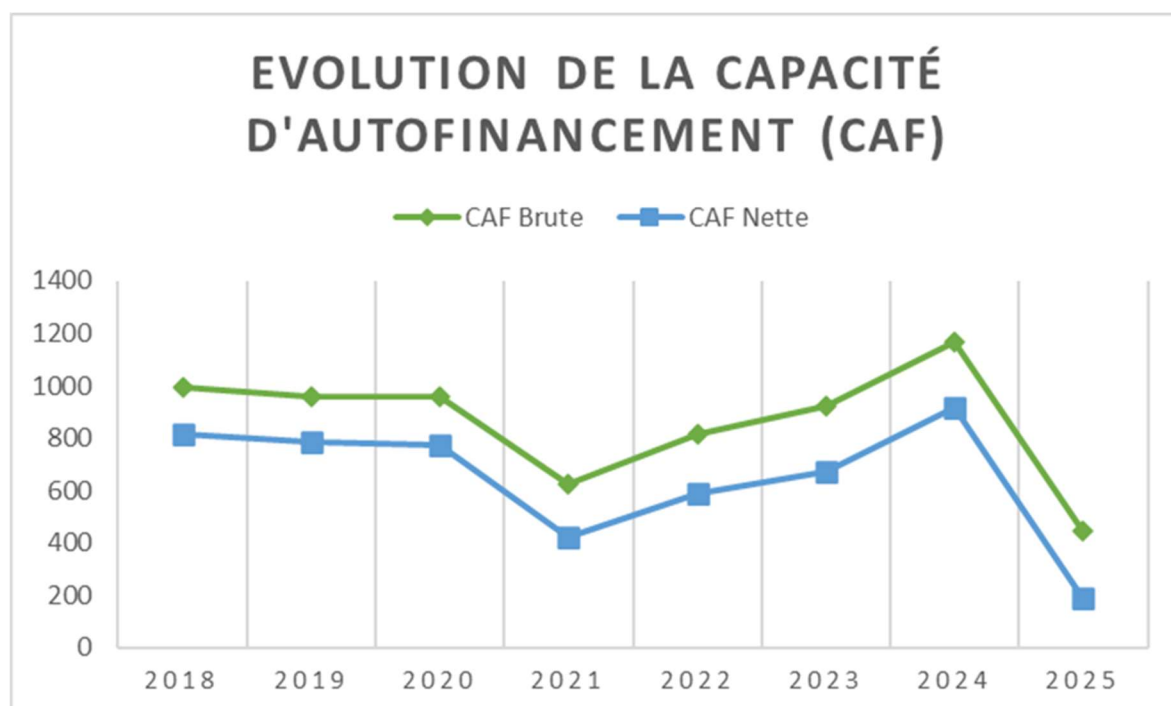
Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCQB a adopté la nomenclature M57 développée avec présentation fonctionnelle.

II/ Les dispositions budgétaires 2025 :

Analyse financière 2025 :

Après une amélioration de la capacité d'autofinancement (CAF) depuis 3 ans, la CAF baisse au 31/12/2025.

Cette réduction des marges d'épargne résulte de l'augmentation des dépenses de fonctionnement associée à une stabilisation des recettes de fonctionnement en 2025.



Les principales contraintes 2026 :

- Loi de finances 2026 : Jusqu'en 2025, les intercommunalités récupéraient le FCTVA sur les dépenses éligibles de l'année N, désormais les intercommunalités percevront le FCTVA sur les dépenses éligibles N-1. La CC devra donc supporter le coût du report d'un an du versement du FCTVA, ce qui constitue un véritable gel du FCTVA pour 2026.
- Loi de finances 2026 : baisse de fiscalité liée à la diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels. En effet, la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFPB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction de 25 % pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires. La perte est estimée à 40 800 € pour la Communauté de communes en 2026.
- L'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL telle que prévue dans le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 se poursuit. Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 %. Cette hausse du taux est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.

III/ La DGF :

La DGF a connu une baisse d'environ 30.5 % entre 2014 et 2021, pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2023.

Entre 2024 et 2025, la DGF a diminué de 8 010 €. Cette baisse est essentiellement liée à une baisse continue de la population.

Loi de finances 2026 : La DGF serait gelée à son niveau de 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix (inflation estimée à 1.3% en 2026).

Pour 2026 et par précaution, le budget a été élaboré avec une baisse d'environ 5 000 €.

IV/ La fiscalité :

Pour rappel en 2025, le Conseil Communautaire a pris la décision de ne pas augmenter les taux de fiscalité par rapport à 2024.

Taxes	Taux d'imposition 2025
Taxe foncière bâti	9.58 %
Taxe foncière non bâti	76.91 %
Taxe habitation additionnelle	10.56 %
Cotisation Foncière des Entreprises	29.35 %

Pour 2026, il a été décidé de voter le budget avant les élections municipales en se basant sur la fiscalité enregistrée en 2025 avec une marge de précaution de -5%. Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, les élus seront amenés à se prononcer sur les taux de la fiscalité locale pour 2026 avant le 30/04.

Les Attributions de Compensation (AC) pour 2026 :

Conformément au dernier rapport de la CLECT approuvé par les différents conseils municipaux, les attributions de compensations aux communes pour 2026 sont les suivantes :

BARGUELONNE-EN-QUERCY	12 441 €
CASTELNAU-MONTRATIER	100 846 €
CEZAC	1 509 €
LENDOU-EN-QUERCY	22 555 €
MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC	58 758 €
MONTLAUZUN	1 163 €
PERN-LHOSPITALET	52 958 €
PORTE-DU-QUERCY	9 752 €
SAINT-PAUL-FLAUGNAC	12 132 €
TOTAL	272 114 €

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Pour rappel en 2025, le SICTOM a proposé de maintenir le taux de la TEOM à 15.60 %.

Pour 2026, le taux de la TEOM sera voté après installation du nouveau conseil communautaire et avant le 30/04/2026.

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

Pour 2026, la taxe GEMAPI sera voté après installation du nouveau conseil communautaire et avant le 30/04/2026.

V/ Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) :

En 2025, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'appliquer la répartition dite « dérogatoire libre » avec un FPIC conservé en intégralité au niveau communautaire soit 211 432 €.

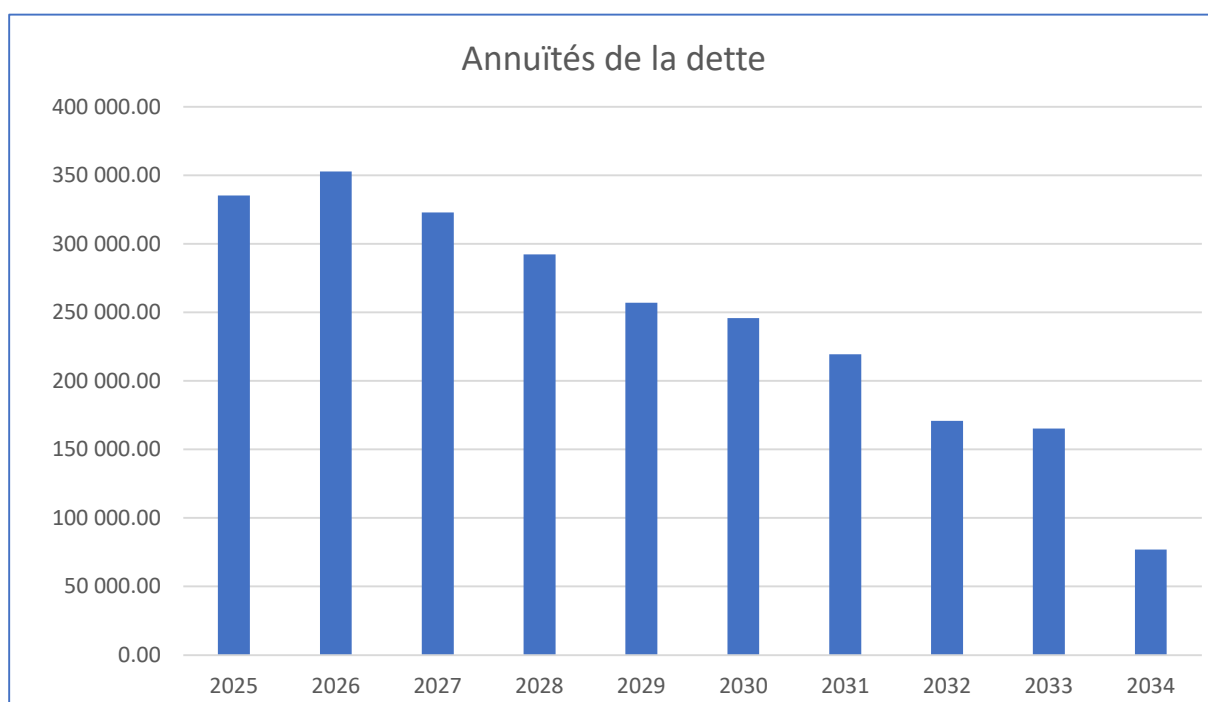
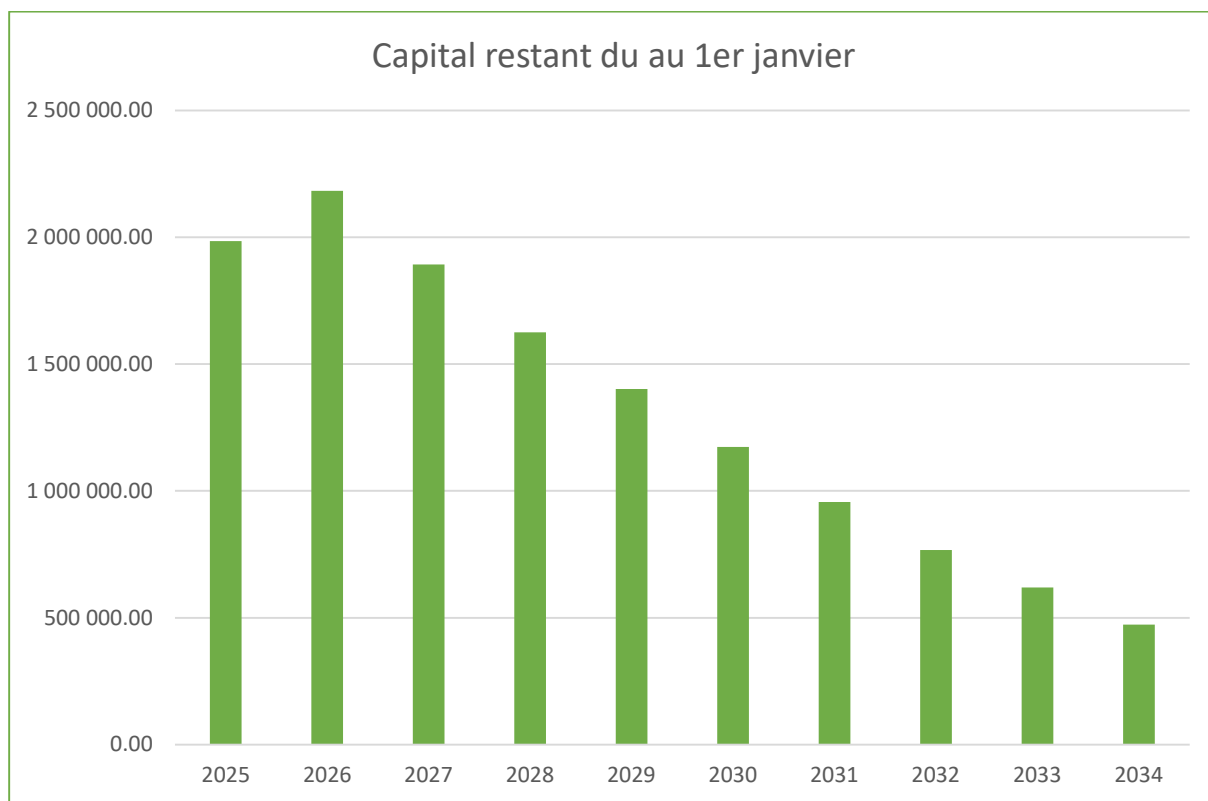
Le budget 2026 a été élaboré sous ce même principe et avec un FPIC estimé à 200 000 €.

VI/ La dette :

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 2 182 477.51 € (budget principal + budgets annexes).

Il est en augmentation par rapport à 2025 suite à 3 nouveaux emprunts réalisés :

- Emprunt programme ouvrage d'art 2023 = 350 000 € - durée 25 ans - taux fixe 3.27 %
- Emprunt matériel de voirie 2025 = 284 000 € - durée 8 ans - taux fixe 3.25 %
- Emprunt crèche communautaire à Pern-Lhospitalet = 200 000 € - durée 25 ans - taux fixe 3.65 %



Les emprunts prévus au budget principal 2026 s'élève à 250 000 € :

- Emprunt programme ouvrage d'art 2026 : 250 000 € (Cet emprunt est susceptible d'être réajusté en fonction des attributions de subventions du Programme National des Ponts).

VII/ Les principaux investissements budgétisés sur le budget principal pour 2026 = 1 835 896.79 € :

Voirie :	Montant TTC
Programme ouvrages d'art 2026	250 000 €
Travaux de couverture fosse mécanique Lagarde	30 000 €
Achat grappin	14 000 €
Investissements engagés et reportés de 2025 :	
Achat tracteur-épareuse	159 481.70 €
Travaux affaissement de terrain Ste Alauzie et Bagat	132 800 €
Etude détaillée et diagnostic ouvrages d'art	12 656 €
Programme ouvrages d'art 2023	6 600 €

Enfance-Jeunesse :	Montant TTC
Achat logiciel commun aux crèches <i>(voté en 2025 mais non engagé au cours de l'exercice)</i>	5 600 €
Equipement motricité RIPE <i>(voté en 2025 mais non engagé au cours de l'exercice)</i>	3 000 €
Achat sièges auto pour minibus (transport ALSH)	2 000 €
Investissements engagés et reportés de 2025 :	
Création crèche communautaire à Pern-Lhospitalet	708 740.90 €

Urbanisme et environnement :	Montant TTC
Lancement plan climat-air-énergie territorial (PCAET)	15 000 €
Révision Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi)	10 000 €

Petites Villes de Demain (PVD) :	Montant TTC
Schéma directeur cyclable <i>(voté en 2025 mais non engagé au cours de l'exercice)</i>	37 080 €

Aménagement numérique :	Montant TTC
Participation Lot Numérique 2026	30 000 €

Piscine intercommunale :	Montant TTC
Travaux ouverture piscine saison 2026	20 989.18 €
Médiathèques intercommunales :	
Montant TTC	
Mobilier - aménagement mobilier salle animation médiathèque Castelnau	1 500 €
Achat vidéoprojecteur	450 €
Investissements engagés et reportés de 2025 :	
Réfection des Vélux à la médiathèque de Castelnau-Montratier	8 897.70 €

Administration générale :	Montant TTC
Achat parcelles de terrains à Castelnau-Montratier	8 000 €
Matériel informatique (notamment licence serveur)	6 745.71 €
Mobilier administratif	1 500 €

VII/ Les principaux investissements budgétisés sur les budgets annexes pour 2026 :

Santé :	Montant HT
Création pôle de santé à Castelnau-Montratier <i>(Déjà engagé en 2025)</i>	1 586 188 €
Travaux d'aménagement maison médicale Montcuq-en-Quercy-Blanc	15 500 €

Economie :	Montant HT
Création zone d'activités à Barguelonne-en-Quercy	443 014 €

X/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2026	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	6 705 444.08 €	1 835 896.79 €	8 541 340.87 €
BA TRANSPORT REPAS Code fonction 281	29 491.00 €	72 731.89 €	102 222.89 €
BA ZONE D'ACTIVITES CASTELNAU Code fonction 6312	97 475.84 €	100 481.19 €	197 957.03 €
BA ZONE D'ACTIVITES BARGUELONNE Code fonction 6312	528 358.64 €	539 098.17 €	1 067 456.81 €
BA MAISON MEDICALE Code fonction 414	42 848.00 €	1 640 674.10 €	1 683 522.10 €

A noter :

Budget annexe zone d'activités Castelnau : budget de clôture en 2026 suite à l'enregistrement de la vente du dernier lot en début d'année 2026. Transfert de l'emprunt du budget annexe vers le budget principal.

Budget annexe zone d'activités Barguelonne : dans l'attente de la décision sur la demande DETR 2026, le budget est équilibré par un emprunt de 455 763.53 €.

Budget annexe maison médicale : l'opération « création pôle de santé à Castelnau-Montratier » : 1 586 188 € HT prévue au budget 2026 et dans l'attente des décisions sur les financements (subventions), équilibrée par un emprunt de même montant.

Budget principal - section de fonctionnement - les principales évolutions :

Dépenses

Chapitre :	BP 2025	BP 2026	% évolution	Observations sur évolutions
Charges à caractère général 011	1 569 367 €	1 576 797.26 €	+0.5 %	Stabilité de ce chapitre en 2026. A noter : baisse de 20 000 € sur le programme matériaux voirie mais ajout d'une enveloppe de 20 000 € suite aux intempéries (dégâts d'orage).
Charges de personnel 012	1 673 734 €	1 685 357 €	+0.7 %	Légère augmentation essentiellement liée à la hausse du budget formations (+8 700 €), à la participation santé (+7 000 €).
Autres charges de gestion courante 65	2 017 123 €	2 014 458 €	-0.2 %	Légère diminution malgré la baisse liée au virement budget annexe ZA voté en 2025. Hausse de la prévision budgétaire pour les financements crèches.
Charges financières 66	51 000 €	62 556 €	+22.6 %	Concerne essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Hausse liée aux 3 nouveaux emprunts réalisés en 2025.
Charges exceptionnelles 67	1 000 €	1 000 €	0 %	Pas de particularités notables sur ce chapitre – stabilité.
Dotations aux provisions et dépréciations 68	173 €	105 €	-39.3 %	Pas de particularités notables sur ce chapitre
Opération d'ordre 042	390 000 €	348 000 €	-10.8 %	Concerne essentiellement les écritures d'amortissements Opérations évaluées chaque année.
Reversement sur impôts et taxes 014	865 033.88 €	884 467.00 €	+2.2 %	Concerne essentiellement les reversements de fiscalité et les attributions de compensation aux communes de la CC qui sont en augmentations par rapport à 2025
023 Virement à la section d'investissement	499 063.68 €	132 703.82 €	-73.4 %	Baisse liée à la diminution de la section d'investissement en 2026
Total des dépenses de fonctionnement = 6 705 444.08 €				
Soit -5.1% par rapport à 2025				

Recettes :

Chapitre :	BP 2025	BP 2026	% évolution	Observations sur évolutions
Produits des services 70	190 269 €	137 000 €	-28 %	Baisse liée à : Clôture des régies médiathèques - 2 500 € Fin mise à disposition de l'agent GEMAPI -5 000 € Diminution travaux de mise à disposition aux communes -10 000 €.
Impôts et taxes 73	4 795 880 €	4 649 000 €	-3 %	Baisse liée notamment à précaution -5% sur recettes fiscales par rapport à 2025.
Dotations et participations 74	914 657 €	932 000 €	+1.9 %	Hausse car subventions ANAH et département attendues en 2026 pour l'OPAH de Castelnau-Montratier.
Autres produits de gestion courante 75	20 880 €	5 400 €	-74.1 %	Baisse liée à écriture exceptionnelle en 2025.
Atténuation de charges 013	165 450 €	130 000 €	-21.4 %	Baisse liée notamment à la fin du Contrat territoire Lecture en 2026 (CTL) -20 000 € et projections sur remboursement arrêts de travail.
Produits exceptionnels 77	0 €	0 €	0 %	Pas d'observations.
Opération d'ordre 042	481 072 €	91 072 €	-81.1 %	Ecritures d'ordre (subventions amortissables et matériaux voirie en régie).
Excédent antérieur reporté 002	498 286.56 €	760 972.08 €	+52.7%	Affectation du résultat 2025.
Total des recettes de fonctionnement = 6 705 444.08 €				
Soit -5.1% par rapport à 2025				